



**LEGISLATURE 2020-2025
DELIBERATION N° 04-2025
DU 10 AVRIL 2025**

**OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 145'000.- RELATIF A LA RENOVATION
DU SOL DE LA SALLE OMNISPORTS DE L'ECOLE DE PERLY-CERTOUX**

Vu l'état dégradé du sol de la salle omnisports du bâtiment de l'école de Perly-Certoux et les besoins actuels et futurs,

Vu l'utilisation de cette salle mise à disposition de multiples associations communales. Pour éviter des frais réguliers et ainsi assurer une sécurité pour tous les utilisateurs,

Vu les demandes régulières des associations communales en ce qui concerne les équipements,

Vu l'exposé des motifs d'avril 2025 élaboré par le Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) comprenant un descriptif de la situation, ainsi que les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération, annexé à la présente délibération,

Vu le devis proposé par les entreprises REALSPORT du 9 août 2024 et SOGEMAT du 10 mars 2025 pour un montant total de CHF 139'688.86 et les éventuels aléas qui peuvent découler du chantier,

Vu l'information donnée au Conseil municipal lors de la présentation du budget 2025 le 14 novembre 2024 dans la rubrique investissement sous la rubrique sports et loisirs,

Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément aux articles 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,

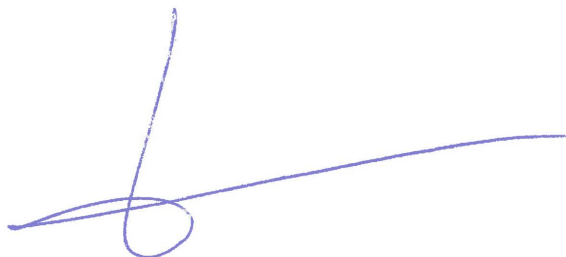
Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix « pour »

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 145'000.- destiné à la rénovation du sol de la salle omnisports du bâtiment de l'école de la commune de Perly-Certoux.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 34.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
3. D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 1 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.330 de 2025 à 2034
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line extending to the right.

Pour Mme Rachel Bourquin Guidi, Présidente
Giuseppe Ungaro
Secrétaire